

# Réunion de la Commission de Suivi d'ALVEOL

---

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**

**à Peyrat de Bellac (87)**

**Jeudi 24 mai 2018 – 9 heures 30**

---

## **Liste des participants**

---

### Collège « Administrations de l'État »

<b>Bénédicte MARTIN</b>	Sous-Préfète de Bellac et de Rochechouart
<b>Julien MORIN</b>	DREAL Nouvelle Aquitaine
<b>Stéphane NADAUD</b>	DREAL Nouvelle Aquitaine
<b>Florian BESSE</b>	Agence régionale de Santé Limousin
<b>Aude LECOEUR</b>	DDT

### Collège « Collectivités territoriales ou établissements publics »

<b>Jean-Louis BERNARD</b>	Mairie de Peyrat de Bellac
<b>Christine BLANCO-GARCIA</b>	Mairie de Blond
<b>Martine FREDAGUE-POUPON</b>	Conseil départemental

### Collège « Exploitant »

<b>Alain AUZEMERY</b>	SYDED
<b>Pierre ALLARD</b>	SYDED
<b>Jacques de LA SALLE</b>	SYDED

### Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »

<b>Paul GENET</b>	Association pour la Sauvegarde de la Gartempe
<b>Yvan TRICART</b>	Association Limousin Nature Environnement
<b>Andrée HELITAS</b>	Association pour le respect des bois du Roy et leur environnement
<b>Philippe PEGUIGNOT</b>	Association Nature et cadre de vie

### Personnalités non-membres de la commission

<b>Michel DUCOURET</b>	Sous-Préfecture de Bellac
<b>Amanda FAUCHER</b>	SYDED Haute-Vienne
<b>Emmanuel LATHIERE</b>	SYDED Haute-Vienne
<b>Stéphane FERRAND</b>	SYDED Haute-Vienne
<b>Julien LESAGE</b>	OVIVE
<b>Rémy FEUILLADE</b>	ATMO Nouvelle-Aquitaine
<b>Céline BOUVET</b>	ATMO Nouvelle-Aquitaine
<b>Nicolas CORNET</b>	Office National des Forêts

---

## **Ordre du jour**

---

- Composition de la CSS Alveol
- Approbation du compte rendu de la CSS du 3 octobre 2017
- Bilan de l'activité 2017 présenté par le SYDED
- Bilan de l'action de l'Etat en 2017 présenté par la DREAL
- Conditions de traitement des lixiviats présentés par les services DREAL et SYDED
- Valorisation du biogaz
- Questions diverses :
  - Conditions de l'intervention sur l'incendie survenu le 20 avril 2018
  - Persistance de nuisances olfactives constatées
  - Dispositif d'information des riverains proches du site
  - Préservation de l'environnement forestier du site

---

## **Documents associés**

---

- Compte-rendu de la CSS du 3 octobre 2017
- Arrêté de composition
- Présentation DREAL
- Présentation exploitant

---

## **9 h 40 – Début de la réunion**

---

**Madame MARTIN, Sous-Préfète de Bellac et de Rochechouart**

Ouvre la réunion.

---

## **Composition de la CSS**

---

Fait part de deux modifications dans la composition de la commission, la première fixée par arrêté du 5 avril désignant Madame REJASSE en remplacement de Monsieur LETHERE (collège des collectivités), la seconde par l'arrêté du 4 mai 2018 qui désigne Jacqueline LHOMME-LEOMENT en remplacement de Pierre LEFORT pour le collège exploitant et Bernadette DUBREUIL en remplacement de Daniel LECOMTE pour la mairie de Blond (collège des collectivités).

Signale l'intervention de trois experts au cours de la séance : Messieurs FEUILLADE pour la qualité de l'air, LESAGE d'Ovive et CORNET pour l'Office National des Forêts.

*Un tour de table est effectué.*

---

## **Approbation du compte rendu de la CSS du 3 octobre 2017**

---

*Le procès-verbal de la réunion de la CSS du 3 octobre 2017 est approuvé à la majorité.*

---

## **Bilan de l'activité 2017 présenté par le SYDED**

---

**Monsieur LATHIERE, SYDED**

Indique que le tonnage des déchets particuliers est en hausse, atteignant 47 256 tonnes, compte tenu de l'apport des déchets Wattelez cependant qu'une diminution de 6 % est observée pour les apports réguliers, notamment les encombrants. Elle s'explique par le développement d'autres filières de tri, dont le meuble et le plâtre. Une forte baisse est constatée sur l'apport des déchets des entreprises.

**Madame FAUCHER, SYDED**

Précise que 1 077 véhicules, à raison de 18 par jour, ont été accueillis dans le cadre de l'opération Wattelez. L'alvéole 1 se trouve occupée aujourd'hui à 46 %. Les déchets caoutchouteux de la partie sud de l'alvéole seront retroussés afin de pouvoir exploiter l'autre partie, qui aura été préalablement réhabilitée.

**Monsieur FEUILLADE, ATMO Nouvelle-Aquitaine**

Précise que les instruments de mesure sont situés au droit ou dans la propriété de riverains s'étant plaints de nuisances olfactives. Ils mesurent différents éléments : l'hydrogène sulfuré, des particules fines descendant sous les alvéoles pulmonaires, différentes particules comprenant des métaux, différents composés organiques (mercaptans, ammoniacque, amines, H<sub>2</sub>S).

**Monsieur TRICART, Limousin Nature Environnement**

S'étonne que le dioxyde de soufre ne soit pas prélevé puisque le H<sub>2</sub>S, en brûlant, se transforme en SO<sub>2</sub>.

**Monsieur FEUILLADE, ATMO Nouvelle-Aquitaine**

Répond que le dioxyde de soufre est relevé lorsqu'il s'agit d'une activité industrielle majeure. Globalement, les dioxydes de soufre ne se retrouvent pas en quantité importante et n'ont pas été retenus dans les plans de surveillance d'autant qu'à l'époque de la création du site, il n'y avait pas de torchère. Le H<sub>2</sub>S est soumis à des valeurs réglementaires de l'ordre de 2 microgrammes par litre ; pour le dioxyde de soufre, ce seuil passe à 300 microgrammes.

**Monsieur GENET, Association de Sauvegarde de la Gartempe**

Demande si le dioxyde de soufre produit également une gêne olfactive.

**Monsieur FEUILLADE, ATMO Nouvelle-Aquitaine**

Assure que la problématique odorante est engendrée par les mercaptans.

**Monsieur MORIN, DREAL**

Explique que le H<sub>2</sub>S est mesuré pour s'assurer qu'il est intégralement transformé en dioxyde de soufre par oxydation. Ce plan de mesure a été mis en place pour confirmer les données d'entrée de l'élévation des risques sanitaires et pour évaluer la gêne olfactive.

**Monsieur FEUILLADE, ATMO Nouvelle-Aquitaine**

Souligne que les résultats sur le H<sub>2</sub>S sont à examiner sous un angle subchronique (de quelques semaines à un an d'exposition) et sous un angle aigu (de l'ordre de l'heure). Les différents résultats sont inférieurs aux valeurs toxicologiques en vigueur. Depuis 2011, seule l'année 2012 a affiché quelques écarts, mais ils étaient peu alarmants. Depuis lors, la baisse est continue pour arriver, en 2017, de 0,2 à 0,3 microgramme/mètre cube.

**Monsieur TRICART, Limousin Nature Environnement**

Rappelle la garantie qu'avaient reçue en 2012 les riverains de l'absence d'impact des mesures de l'époque.

Demande si le seuil où l'odeur devient insupportable est de 7 microgrammes.

**Monsieur FEUILLADE, ATMO Nouvelle-Aquitaine**

Rappelle que l'exposition chronique doit s'apprécier sur une longue période, quand l'exposition aiguë correspond à quelques heures. S'y ajoute la gêne olfactive qui, selon l'OMS, est avérée en cas de valeurs supérieures à 7 microgrammes par mètre cube durant plus de trente minutes. En dessous, elles sont fonction du ressenti des personnes. Lors de la campagne de mesures, elles étaient largement en deçà. Concernant l'exposition aiguë, des valeurs toxicologiques correspondant à des réglementations américaines les fixent à 42 microgrammes par mètre cube. Sur l'année 2017, elles n'ont pas excédé 1,8 microgramme. Les composés organiques volatils sont en-dessous de la limite de quantification du laboratoire, à l'exception de deux d'entre eux.

**Madame BLANCO-GARCIA, Mairie de Blond**

Note que cette campagne de mesures n'a duré qu'en mars et n'a pas été renouvelée. Or, les périodes où les odeurs sont fortes varient dans le temps et peuvent dépasser le seuil de toxicologie. Il serait intéressant de connaître le ressenti des riverains lors des périodes de

véritables gênes olfactives qui peuvent même impacter des habitats éloignés.

**Monsieur FEUILLADE, ATMO Nouvelle-Aquitaine**

Indique que pour toutes les installations, les campagnes de mesures durent un mois. Il est préférable de ne pas relever les mesures en plein hiver où la gêne est moindre. Pour cette raison, elles ont été réalisées à une période intermédiaire, au printemps, sachant que la période de mesures peut alterner.

**Monsieur PEQUIGNOT, Association pour le respect des bois du Roy et leur environnement**

Signale que les odeurs sont actuellement quotidiennes et très prégnantes. Il s'étonne que les pics d'odeurs fortes constatés notamment lors de l'entreposage de la remorque au Vignaud n'apparaissent pas sur les schémas.

**Monsieur GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe**

Ajoute que la situation s'est aggravée depuis juillet 2017.

**Monsieur FEUILLADE, ATMO Nouvelle-Aquitaine**

Confirme que la courbe de gêne olfactive mise en évidence dans le cadre des mesures de 2018 reflète ces périodes. La présentation se base sur les seuils réglementaires et non sur le ressenti des riverains.

**Monsieur GENET, Association Sauvegarde pour la Gartempe**

Suggère de suivre le ressenti olfactif des riverains, indicateur qu'il est possible de mettre en œuvre puisque les riverains signalent toutes les gênes à Alvéol.

**Madame BLANCO-GARCIA, Commune de Blond**

Approuve une telle proposition.

**Monsieur FEUILLADE, ATMO Nouvelle-Aquitaine**

Confirme que si de telles données existent et sont collectées, elles pourront être versées au plan de mesures.

**Monsieur MORIN, DREAL Nouvelle-Aquitaine**

Explique qu'ATMO Nouvelle-Aquitaine intervient en tant qu'expert pour apporter un éclairage scientifique sur des émissions, et non pour se prononcer sur des échelles d'odeurs. Il ne sera pas possible de supprimer totalement les nuisances olfactives du site. Il souligne la robustesse et la richesse de la démarche de prélèvements et d'études engagée jusqu'à ce jour. L'installation est engagée dans une dynamique positive. Il s'agit de savoir si les résultats peuvent encore être améliorés ou s'ils se stabiliseront. Au-delà des alvéoles, les bassins de lixiviats sont eux aussi émetteurs de nuisances olfactives.

**Monsieur GENET, Association Sauvegarde pour la Gartempe**

Rappelle que les nuisances olfactives ne sont pas une nouveauté. Les associations avaient d'ailleurs demandé d'appliquer des mesures correctives sur les bassins de lixiviats, mais manifestement sans succès. Le problème reste entier pour les personnes qui ne supportent pas les odeurs.

**Monsieur Rémy FEUILLADE, ATMO Nouvelle-Aquitaine**

Signale que les résultats sont particulièrement bas pour l'ammoniac, les amines, les métaux lourds, les particules fines. Ils ne mettent pas en avant un empoussièrément particulier durant la campagne de mars.

**Madame FAUCHER, SYDED**

Indique qu'un système d'épuration du biogaz a été installé, en partenariat avec Deltalys et l'INSA de Lyon pour réduire le dioxyde de soufre, très présent notamment à cause de la dégradation du plâtre. Après différentes phases de test, une cuve de 30 mètres cubes a été installée et a pu absorber 250 mètres cubes de dioxyde de soufre par heure, permettant un abatement substantiel qui a ramené les émissions à des valeurs inférieures à celles fixées par décret. Il conviendra d'apporter des améliorations telles que deux ou trois cuves en série ou une rotation des cuves pour le déploiement *in situ*.

**Monsieur TRICART, Limousin Nature Environnement**

S'étonne qu'un site comme Alvéol, censé ne recevoir aucun apport de matériaux putrescibles, puisse afficher des concentrations de H<sub>2</sub>S. Il témoigne avoir vu, lors de la visite de la CSS, un camion y déversant des tonnes de feuilles, déchets éminemment fermentescibles. Or, ce type d'apport est interdit par arrêté préfectoral.

**Monsieur LATHIERE, SYDED**

Assure que cet événement reste un cas exceptionnel. Ce véhicule était chargé du ramassage de déchets verts provenant de la commune de Limoges. Aucun déchet fermentescible n'est accepté en théorie sur le site. N'ayant rien dissimulé durant la visite de la CSS, le SYDED montre sa volonté de grande transparence.

**Mme FAUCHER, SYDED**

Explique que la ville de Limoges ne pouvait apporter ces déchets à son centre de compostage, car ils contenaient des gravillons qui entravent le processus. De plus, certains usagers sont peu respectueux des consignes de tri. Des filières plâtre sont en train d'être développées dans les déchetteries afin de ne plus retrouver ce type de déchets sur le site.

**Madame BLANCO-GARCIA, Commune de Blond**

Demande si les gardiens de déchetterie sont bien formés sur les types de déchets à accepter.

**Monsieur LATHIERE, SYDED**

Indique qu'ils le sont. La problématique relève plutôt de leur disponibilité et de la responsabilité individuelle dans le tri des déchets, d'où l'intérêt des journées portes ouvertes. Des actions de communication sont essentielles dans ce champ.

**Monsieur TRICART, Limousin Nature Environnement**

Signale qu'au moment de la visite du site par la CSS, un reportage sur France 3 a assuré qu'Alvéol accueillait les déchets verts.

**Madame FAUCHER, SYDED**

Assure qu'un camion sur dix fait l'objet d'un contrôle qualité. Plus aucune feuille morte n'arrive sur le site.

**Monsieur LATHIERE, SYDED**

Dit avoir refusé, quelques jours auparavant, un véhicule de déchets d'activité économique d'une petite surface de Bellac.

**Madame MARTIN, Sous-Préfecture de Bellac et Rochechouart**

Souligne que la sensibilisation des acteurs économiques sera essentielle pour faire respecter les arrêtés.

**Madame FAUCHER, SYDED**

Commente les valeurs relevées qui toutes sont inférieures à l'arrêté. Des analyses radiologiques et bactériologiques ont été effectuées cette année pour la première fois. Les premières seront menées tous les cinq ans et les secondes chaque année.

**Monsieur TRICART, Limousin Nature Environnement**

S'enquiert des raisons des écarts qui sont parfois conséquents entre deux piézomètres.

**Madame FAUCHER, SYDED**

Les explique par deux types d'installation possibles, soit en profondeur soit en surface. Concernant l'analyse de la qualité des eaux du ruisseau du Vignaud en aval du site, les sept mois d'étiage n'ont pas permis de réaliser l'analyse d'août. Celle-ci a été réalisée en avril dernier.

**Monsieur GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe**

Souligne que cet étiage n'a pas empêché l'exploitant de rejeter les eaux des bassins dans le Vignaud, alors qu'il lui avait été demandé de ne pas le faire dans une telle situation. L'exploitant aurait dû les acheminer dans une station d'épuration.

**Madame FAUCHER, SYDED**

Reconnaît une défaillance en 2017. Aucune différence de qualité des eaux ni d'anomalie n'apparaît toutefois entre l'aval et l'amont du ruisseau. Le suivi de la qualité de l'eau de rejet traitée est assuré quotidiennement avant son rejet dans le ruisseau. Ovive vient régulièrement sur le site pour réaliser des analyses et opérer une maintenance sur les équipements. Une procédure est prévue en cas de dépassements des seuils.

**Monsieur GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe**

Rappelle que le volume de rejet est fonction du volume du débit du cours d'eau.

**Madame FAUCHER, SYDED**

Le confirme : entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 août, le débit de ruisseau est à 60 mètres cubes en moyenne contre un rejet moyen de 22,5 mètres cubes des bassins.

**Monsieur GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe**

Indique qu'une lecture moyennée de ces données n'est pas opportune pour cet indicateur.

**Madame FAUCHER, SYDED**

Explique que le rejet est suivi de façon poussée par le biais du débitmètre à l'aune du débit de la station et du débit du ruisseau. Le site travaille sur une réduction des lixiviats traités avant rejet dans la nature.

---

***Conditions de traitement des lixiviats présentés par les services DREAL et SYDED***

---

**Monsieur LESAGE, OVIVE**

Commente les documents présentés et souligne que, pour l'ensemble de la filière, l'abattement global est proche des 100 %. Le rendement final permet d'atteindre une moyenne de 21 milligrammes, ce qui est dix fois inférieur aux normes de rejet. Des analyses sont réalisées chaque semaine d'une part pour vérifier les objectifs pour le rejet et, d'autre part, pour régler la station.

**Monsieur GENET, Association pour la Sauvegarde de la Gartempe**

Demande qui gère la station.

**Madame FAUCHER, SYDED**

Répond que Stéphane Ferrand assure le contrôle au quotidien en collaboration avec OVIVE.

**Monsieur LESAGE, OVIVE**

Ajoute qu'en fonction de la nature des paramètres relevés communiqués quotidiennement à OVIVE, celle-ci ajuste son traitement en conséquence.

**Madame FAUCHER, SYDED**

Poursuit la présentation, rappelant que le site est équipé de sa propre station de traitement depuis 2010 et aborde les événements majeurs de 2017.

*Pierre Allard prend congé de la séance à 11 heures 25.*

**Monsieur LATHIERE, SYDED**

Signale des changements de personnel au sein de SYDED. Stéphane Ferrand a pris ses fonctions au printemps dernier et peut être contacté par les riverains en cas de nuisances olfactives. Il les prévient de travaux devant être menés ou de problèmes techniques. Une réunion semestrielle en direction des riverains a été initiée et a permis de dresser un bilan de l'exploitation du site avec une visite.

**Monsieur PEQUIGNOT, SYDED**

Souligne que les riverains ne connaissent pas le remplaçant de Gabriel.

**Monsieur LATHIERE, SYDED**

Indique que Stéphane Ferrand les contacte le plus souvent par téléphone. Venant d'arriver, il a dû prendre ses marques dans le site. Les rencontres semestrielles sont une nouveauté et se

déroulent en horaires de journée, sur le temps de travail. Elles ont vocation à rassurer les riverains.

**Monsieur FERRAND, SYDED**

N'a pas souhaité être intrusif et a préféré les réunions d'information à destination des riverains mais elles n'ont pas eu le succès escompté. En revanche, il a eu de nombreux contacts téléphoniques avec certains riverains. Pour ce faire, il s'appuie sur un listing complet, établi par son prédécesseur, et prend en compte les habitats dans un périmètre de 3 km autour de la station.

Demande aux riverains présents d'inviter leurs voisins à prendre contact avec lui si nécessaire. L'année 2017 a été dense en activité et n'a pas été propice à des échanges optimums.

**Monsieur LATHIERE, SYDED**

Indique que la personne qui avait pris la succession de Gabriel quitte le site. Pour l'instant Stéphane Ferrand reste l'interlocuteur unique. Manon Colin assure le remplacement du responsable de site en intérim.

---

***Bilan de l'action de l'État en 2017 présenté par la DREAL***

---

**Monsieur NADAUD, DREAL**

Présente les résultats de l'inspection menée le 7 novembre 2017 et les différentes préconisations de la DREAL. Un projet d'arrêté préfectoral complémentaire accompagnera le nouveau bassin de traitement des lixiviats et nécessitera un dossier étayé. La DREAL a profité de l'arrêté pour introduire la surveillance de nouvelles substances dans l'eau.

Rappelle la réglementation s'appliquant aux sites d'installation classée comme Alvéol.

**Monsieur TRICART, Limousin Nature Environnement**

Demande si l'objectif d'arriver à une valeur nulle concernant le rejet de lixiviats est une préconisation ou une contrainte.

Déplore que les propositions de la DREAL en matière de mauvaises odeurs soient faibles et suggère une multiplication du nombre de filtres pour réduire la concentration du soufre.

Note les améliorations et invite à davantage de rigueur dans la gestion du site.

**Madame MARTIN, Sous-Préfecture de Bellac et de Rochechouart**

Souligne que l'ensemble des parties s'efforce depuis 2009 d'améliorer le fonctionnement de l'installation.

**Monsieur NADAUD, DREAL**

Répond que les valeurs cibles pour les matières dangereuses correspondent à un arrêté ministériel d'août 2017, lui-même issu d'une directive européenne pour améliorer la qualité des eaux.

**Monsieur GENET, Association de sauvegarde de la Gartempe**

S'enquiert des modalités de mise en œuvre du projet « zéro rejet » dans le milieu récepteur ou, à défaut, d'une solution alternative lors des périodes d'étiage du ruisseau rendant impossible tout rejet dans le milieu récepteur.

**Monsieur LATHIERE, SYDED**

Indique que les perspectives du site répondent à cette interrogation. Concernant la biodiversité, le site s'engage dans la protection du crapaud sonneur au ventre jaune, à sensibiliser le public sur le tri des déchets et à faire intervenir un expert naturaliste pour un inventaire des peuplements d'orthoptères. Les prochaines portes ouvertes sont prévues le 1<sup>er</sup> juin.

---

***Valorisation du biogaz***

---

Le biogaz est à ce jour traité par combustion par le biais de la torchère. La valorisation de biogaz permettrait de traiter les lixiviats afin d'atteindre ou de tendre vers un rejet nul.

**Madame FAUCHER, SYDED**

Explique que l'entreprise Solagro a été mandatée en vue de l'étude préalable à la valorisation du biogaz. L'hypothèse de dimensionnement d'un outil de valorisation du biogaz est basée sur un volume maximum de 5 200 mètres cubes de lixiviats par an avec un pic à 6 500 mètres cubes. Le bureau d'étude a retenu deux techniques : le système d'évapo-concentration sous vide des lixiviats bruts, la vaporisation du distillat (lixiviats préalablement traités). Le premier système s'appuie sur un prétraitement du lixiviat par l'acidification puis sur l'utilisation de la chaleur pour séparer l'eau des matières polluantes présentes dans le lixiviat. Il serait possible d'évaporer 5 000 mètres cubes de lixiviats. Il n'est donc pas suffisant et devrait être complété. Le second outil est une technique de rejet basée sur un traitement préalable du lixiviat, avec un seuil de coupure plus élevé que la nanofiltration, l'osmose inverse, qui permet de retenir les sels avant d'utiliser la chaleur qui transforme l'eau traitée en vapeur d'eau. Avec cette technique, seuls 60 % du lixiviat produit pourraient être traités compte tenu de la forte salinisation des eaux qu'entraînerait cette technique. Les élus ont été favorables à la mise en place de ce système de valorisation début 2019. Le cahier des charges est en cours d'élaboration.

**Monsieur TRICART, Limousin Nature Environnement**

Souligne que la première technique présente l'intérêt de se réaliser sous vide, ce qui permettrait de limiter les odeurs. Il demande s'il serait possible de visiter des installations pourvues d'un tel outil.

**Madame FAUCHER, SYDED**

Répond que les élus du SYDED ont visité une installation en Normandie. Elle lui enverra des informations sur ce point. S'agissant de lixiviats bruts, l'absence totale d'odeurs n'est pas garantie. La seconde méthode ne changera pas de l'actuelle et induira simplement un niveau de filtration supplémentaire. Le retour d'expérience est important et favorable.

**Monsieur GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe**

Note qu'elle maintient le stockage avant traitement.

**Madame FAUCHER, SYDED**

Le confirme. Le stockage favorise la production de biogaz. Il n'est pas opportun de couvrir les bassins, car la fermentation induite multiplierait la production de biogaz et donc de soufre.

**Monsieur GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe**

Demande ce que le SYDED envisage de mettre en place pour limiter les odeurs

**Madame FAUCHER, SYDED**

Répond qu'Ovive propose d'injecter de l'hydroxyde de fer dans les bassins de stockage des lixiviats afin de précipiter le soufre sous forme de boues.

**Une Riveraine**

Souligne que tous les matins, dès 7 heures 15, de fortes odeurs se propagent depuis le site et suivent la route.

**Madame FAUCHER, SYDED**

Confirme que les odeurs sont marquées le matin, lors du changement de température, mais ne durent pas.

**Monsieur PEQUIGNOT, Association Nature et cadre de vie**

Suppose que les injections d'hydroxyde de fer sont réalisées à force de plaintes des riverains.

**Madame FAUCHER, SYDED**

Le confirme pour autant que cette odeur dure sur une journée et ne corresponde pas simplement à un changement temporel comme le lever du jour.

**Monsieur GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe**

Fait valoir que les riverains, eux, la vivent comme une nuisance dès le matin, même si elle ne

dure qu'une heure.

**Monsieur LATHIERE, SYDED**

Indique que si l'odeur persiste chaque matin, cette action corrective sera déclenchée. Ces derniers temps, le nombre de plaintes reçues par téléphone le matin avait diminué.

**Monsieur GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe**

Demande des précisions sur la notion de persistance. Les riverains ont, chaque matin, des problèmes avec ces odeurs qui exigent d'être résolus.

**Monsieur LATHIERE, SYDED**

Souligne que les seuils réglementaires sont respectés et que les odeurs sont aussi liées au ressenti. La méthode évoquée par Madame Faucher a été testée en laboratoire. Il reste à voir si les effets seront similaires *in vivo*.

**Madame BLANCO-GARCIA, Mairie de Blond**

S'enquiert des raisons qui freinent la mise en œuvre de cette action corrective.

**Madame FAUCHER, SYDED**

Répond qu'en dehors du coût, aucun frein technique n'a été mis en avant. Cette technique de précipitation n'agira cependant pas sur les émissions diffuses au niveau de la zone de stockage. OVIVE préconise, pour cette zone, un système d'hydroxyde de soufre. De l'hydroxyde de fer sera injecté dans les bassins de lixiviats pour contenir le soufre si les odeurs persistent.

**Une riveraine**

Témoigne n'avoir jamais été gênée par les odeurs depuis l'achat de sa maison en 2014. Elle l'est depuis décembre 2017 et ces nuisances sont récurrentes. Le manque de contacts avec l'exploitant amène les riverains à se sentir délaissés. Elle se déclare effrayée par les odeurs qui s'infiltrent désormais à l'intérieur de sa maison et s'inquiète pour les animaux destinés à la vente en boucherie, qu'elle élève sur cette même propriété.

**Monsieur LATHIERE, SYDED**

Répond que le mode d'exploitation n'a pas changé : plus aucun déchet fermentescible n'est accueilli sur le site. La seule explication sur la résurgence de ces odeurs ne peut être que la pluviométrie.

Assure que le lancement du test d'injection d'hydroxyde de fer sera évoqué à la réunion du bureau dans deux semaines.

**Monsieur TRICART, Limousin Nature Environnement**

Demande si le SYDED ne peut pas envisager une vaporisation.

**Monsieur MORIN, DREAL**

Rappelle que l'objectif premier est la réduction de la quantité produite des lixiviats, ce qui se traduit par une réduction des surfaces exploitées et une optimisation de la séparation des eaux. Plus ils restent longtemps dans les bassins, plus ils génèrent des nuisances. La forte pluviométrie impacte significativement de nombreuses installations. M. MORIN n'est pas favorable à des mesures curatives qui ne peuvent être que ponctuelles et accessoires. Il préfère réduire la quantité de lixiviats pour limiter les nuisances.

*Aude LECOEUR prend congé de la séance à 12 heures 20.*

**Monsieur GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe**

Suggère à la DREAL de se montrer plus prescriptive à l'égard du SYDED et d'exiger de celui-ci qu'il réponde aux objectifs posés.

**Monsieur MORIN, DREAL**

Indique qu'en 2020, le site devra avoir trouvé une solution de traitement des lixiviats, sachant que les services de l'État se doivent de rester réalistes et d'imposer des « process » techniquement et financièrement réalisables.

Entend les plaintes des riverains.

**Madame MARTIN, Sous-Préfecture de Bellac et de Rochechouart**

Indique à la riveraine présente qu'elle lui transmettra une copie du courrier du SYDED dans lequel le syndicat énumère les différentes mesures prises. Ce courrier fait suite à celui que la sous-préfète avait envoyé au SYDED suite au rendez-vous qu'elle avait eu avec cette habitante.

Prend note de la demande d'un suivi des riverains.

---

**Questions diverses**

- Conditions de l'intervention sur l'incendie survenu le 20 avril 2018

**Monsieur LATHIERE, SYDED**

Présente le traitement réservé au départ d'incendie survenu le vendredi 20 avril dernier. Il a été repéré par un agent Véolia, un voisin et non par la vidéosurveillance qui ne s'enclenche qu'à partir de 16 heures 30. Elle s'enclenchera désormais dès le départ de l'agent du site à 16 h 20. L'opération a été bien maîtrisée par le SDIS avec un retour à la normale à minuit. Une société privée est intervenue pour séparer les déchets calcinés des autres et pour vérifier l'absence de feu couvant, ce qui a occasionné des dégâts sur le complexe d'étanchéité. La DREAL s'est rendue sur place le lundi suivant. Les travaux réalisés le vendredi avaient permis un fonctionnement normal ce même jour.

- Persistance de nuisances olfactives constatées

*Ce point a été traité.*

- Dispositif d'information des riverains proches du site

*Ce point a été traité.*

- Préservation de l'environnement forestier du site

**Monsieur Nicolas CORNET, ONF**

La forêt avoisinant le site bénéficie du régime forestier depuis mai 2017, représente une surface de 127,5 hectares. Les propositions de gestion définies avec le propriétaire s'articulent autour de deux axes : la production de bois d'œuvre, la protection des milieux et des paysages, tout en assurant le renouvellement des peuplements. Les sols particulièrement fragiles présentent de fortes contraintes en matière de débardage des bois et des problèmes de dessertes du massif. Les programmes de coupes sont reportés tant que les problèmes de dessertes n'ont pas été résolus, afin de ne pas impacter davantage les sols. Dans les perspectives 2018 figurent la vente des deuxièmes éclaircies résineuses, l'exploitation d'un lot vendu en mai 2017 et la mise en œuvre d'un lot de chêne rouge.

**Madame BLANCO-GARCIA, Commune de Blond**

Suggère que cette zone devienne zone modèle avec le recours à la traction animale pour des opérations de débardage.

**Monsieur Nicolas CORNET, ONF**

Confirme que cette solution, par ailleurs utilisée sur l'île de Vassivière, ne résoudra pas la destruction des habitats des crapauds à ventre jaune. De plus, la traction animale agrandit la période d'exploitation et coûte plus cher au propriétaire.

**Monsieur TRICART, Limousin Nature Environnement**

Demande si la coupe des arbres est obligatoire et déplore la coupe de bois pour la vente.

**Monsieur Nicolas CORNET, ONF**

Explique que la coupe forestière se déroule tout au long des peuplements pour arriver à un renouvellement des espèces, si possible par régénération naturelle, sinon par replantation. La vente du bois constitue aussi une rentrée d'argent pour le SYDED. Enfin, le manque d'entretien des forêts peut aussi générer d'autres problèmes, notamment des incendies.

**Monsieur Paul GENET, Association de sauvegarde de la Gartempe**

Souhaite savoir pourquoi des chênes qui ne devaient pas être abattus l'ont été en 2016.

**Madame FAUCHER, SYDED**

Reconnait qu'une vingtaine de chênes l'ont été, faute d'alternative. Cette coupe représente 0,8 % de la forêt.

Rappelle qu'un mail avait été envoyé à Monsieur Genet le 16 novembre 2016 à ce sujet.

**Madame BLANCO-GARCIA, Commune de Blond**

S'enquiert des impacts financiers de l'opération Wattelez pour le contribuable.

**Monsieur AUZEMERY, SYDED**

Répond qu'elle représente une plus-value pour la collectivité puisque finalement deux fois moins de déchets que prévu ont été réceptionnés, ce qui permettra d'exploiter l'autre partie du casier. Un bilan financier sera dressé lors du comité syndical de juillet. Les surcoûts techniques concernent la rehausse de la moitié d'une alvéole. La famille Wattelez a honoré les premières factures envoyées par le SYDED et doit désormais s'acquitter du solde de 610 000 euros, dont la facture lui a été envoyée en mars dernier. Elle dispose de trois mois pour l'honorer.

**Madame FREGAIGUE-POUPON, Conseil départemental**

Relaie une suggestion qui consisterait à réintroduire des truites et des gardèches (poissons sensibles aux pollutions) dans une retenue en sortie de site alimentée par l'eau du ruisseau.

**Monsieur AUZEMERY, SYDED**

Propose de se rapprocher de la fédération départementale de pêche.

**Monsieur MORIN, DREAL**

Souligne que ce ruisseau est souvent à niveau d'étiage, ce qui présage d'une solution peu pérenne. De plus, les retenues ne vont pas dans le sens des politiques nationales de continuité écologique et sont difficilement envisageables.

**Monsieur AUZEMERY, SYDED**

Tient à renouveler la confiance des élus du SYDED envers les équipes du site d'Alvéol qui ont pu se sentir attaquées par certains propos remettant en cause leurs méthodes de communication.

**Madame MARTIN, Sous-Préfecture de Bellac et de Rochechouart**

Souligne que le SYDED s'inscrit dans une volonté de communication et de pédagogie.

---

**13 heures – Clôture de la réunion**

---

## **INDEX**

*Nous n'avons pu vérifier l'orthographe du nom suivant :*

Monsieur LETHERE.....3